L’actu du jour

Jeux paralympiques : tu peux voter !

Chaque Français peut voter jusqu’au 30 juin pour choisir les deux athlètes qui vont porter le drapeau bleu, blanc, rouge aux Jeux paralympiques de Tokyo, au Japon. Toi aussi, tu peux voter depuis ton téléphone, ou celui de tes parents.

Les 7 candidats au porte-drapeau de la France pour les Jeux Paralympiques de Tokyo. © CPSF.

Le rôle du porte-drapeau est essentiel. C’est lui qui représente l’ensemble des athlètes d’un même pays. Il portera le drapeau de la France lors de la cérémonie d’ouverture (le 24 août). **C’est un peu le capitaine de l’équipe.** Il en représente les valeurs : le dépassement de soi, la combativité, la loyauté…
Devenir porte-drapeau est donc un moment unique dans la carrière d’un sportif.

7 candidats

Pour la première fois de l’histoire de ces Jeux, le Comité paralympique, organisateur de la manifestation, offre aux Français la possibilité de choisir qui va tenir le rôle de porte-drapeau. Et comme c’est désormais la règle, **il faut en désigner deux : un homme et une femme.** Pour cela, une liste de 7 champions et médaillés olympiques a été dressée, parmi lesquels la judoka Sandrine Martinet, le nageur David Smétanine, la rameuse Perle

Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que les Jeux paralympiques se dérouleront du 24 août au 5 septembre, tout de suite après les Jeux olympiques. Des athlètes handicapés de très haut niveau participent à cette manifestation de plus en plus appréciée par le public.

Bouge…

À toi de jouer !

Toi aussi, tu peux voter à partir d'un téléphone. Il suffit pour cela de cliquer sur www.portonsledrapeau.fr. Sur ce site, tu trouveras **une présentation détaillée de chacun des 7 athlètes**, pour t'aider dans ton choix.

Catherine Ganet

Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com